

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: AVENANT N°2 - MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE DU LOGEMENT DEPENDANT DE L'IMMEUBLE SIS 137 RUE DE FONTENAY

DÉCISION N° DM-21-408 EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-21-446 en date du 21 septembre 2021, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire, délégué aux affaires juridiques et domaniales :

**VU** la convention de mise à disposition consentie à Monsieur et Madame SUNG-WON YANG par la ville, concernant le logement dépendant de l'immeuble situé au 137, rue de Fontenay à Vincennes du 16 décembre 2019 au 4 décembre 2021 ;

**VU** l'avenant n°1 daté du 4 février 2020, ajoutant à la convention de mise à disposition du bien susmentionné, les trois caves associées numérotées 5, 6 et 7.

**CONSIDÉRANT** que Monsieur et Madame SUNG-WON YANG et la ville se sont rapprochés afin de prolonger la durée de la convention de 24 mois supplémentaires :

## DÉCIDE

**DE SIGNER** avec Monsieur et Madame SUNG-WON YANG un avenant n°2 à la convention de mise à disposition du logement dépendant de l'immeuble sis, 137, rue de Fontenay à Vincennes (94300), prolongeant ainsi la durée jusqu'au 4 décembre 2023, le montant de la redevance annuelle hors taxe demeurant fixé à 8 423,33 €.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé des ressources humaines, de la sécurité publique, des affaires juridiques et domaniales et des affaires patriotiques,

Signé

**Eric BENSOUSSAN** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20211122-lmc1H9122H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/11/2021

Date de Publication : 22/11/2021